



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°614) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY ET DE LA  
SALLE LOUDIERES, A L'ASSOCIATION « LE  
SOUFFLE DU VENT », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-431  
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Souffle du vent » représentée par Madame Flora GABREAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 92 avenue de la République, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les mercredis du 11 septembre 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2020 de 9 h à 10 h 30 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre et 22 janvier) et dans la salle Loudières, les mercredis 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre et 22 janvier de 9 h à 10 h 30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec « Le Souffle du vent » représentée par Madame Flora GABREAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 92 avenue de la République, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 840 € T.T.C. (huit cent quarante euros), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les mercredis du 11 septembre 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2020 de 9 h à 10 h 30 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre et 22 janvier) et dans la salle Loudières, les mercredis 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre et 22 janvier de 9 h à 10 h 30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191112-lmc1H6734H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/11/2019  
Date de Publication : 18/11/2019